



C o m m u n e d e B E R T R A N G E

AVIS AU PUBLIC

Le Conseil de Gouvernement a adopté en date du 15 mai 2025 les avant-projets de plans d'action suivants :

- Le Plan d'action de lutte contre le bruit provenant du trafic routier
- Le Plan d'action de lutte contre le bruit provenant du trafic ferroviaire
- Le Plan d'action de lutte contre le bruit provenant du trafic aérien
- Le Plan d'action de lutte contre le bruit dans l'agglomération de Luxembourg
- Le Plan d'action de lutte contre le bruit dans l'agglomération du sud.

En exécution de l'article 2 de la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit, il est porté à la connaissance de toutes les personnes intéressées que les projets de plans d'action sont déposés au secrétariat de la Commune de Bertrange, **à partir du 14.06.2025 pendant 60 jours**, soit pendant la période **du 14.06.2025 au 13.08.2025 inclus**.

Les projets de plans d'action en question sont publiés sous forme électronique sur le site www.bertrange.lu.

Le même avis est publié dans les journaux 'TAGEBLATT' et LUXEMBURGER WORT, en date du 14 juin 2025.

Une **réunion d'information** aura lieu le 30 juin 2025 de 17.30 à 19.30 heures au Centre Culturel de Merl (Home St. Gengoul, 26 rue St. Hubert, L-1744 Luxembourg).

Conformément à l'article 2 de la loi précitée, les observations relatives aux projets de plans d'action sont à adresser par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange **avant le 14.08.2025**.

Bertrange, le 14 juin 2025

Le collège échevinal de la Commune de Bertrange
Youri DE SMET, Frank COLABIANCHI, Marc LANG